



Chères adhérentes, chers adhérents,

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2018 a été convoquée pour soumettre aux adhérents un projet de réforme de notre bulletin et solliciter leur approbation sur ce projet. Ce dernier est né d'un constat : depuis plus de treize ans, le budget affecté au bulletin (composition, impression, diffusion) est largement déficitaire. Parmi les raisons, des coûts qui restent sensiblement les mêmes alors que la baisse du nombre des abonnements est continue, voire s'accroît ces dernières années. De manière générale, la diminution de nos revenus spécialement financiers nous amène à prendre des mesures visant à maintenir l'édition de notre bulletin — qui reste un élément essentiel de notre identité et de l'objet de notre association — tout en assurant le rééquilibrage de nos comptes.

A ce titre, le projet qui vous est soumis s'articule autour des cinq grands principes suivants :

- Mise en œuvre dès l'année 2019 d'une **édition électronique du bulletin**, au format PDF, publiée selon le même rythme qu'actuellement.
- Accès à cette édition uniquement à travers l'adhésion à la Société linnéenne. Les **adhérents disposeront d'un code d'accès** pour télécharger les fichiers correspondants sur notre site Internet. Un embargo de 2 ou 3 ans sera fixé avant de rendre accessible les documents aux non-adhérents.
- Une **version papier**, compilant tous les articles parus au cours de l'année, sera imprimée en fin d'année en **un seul volume**. Cette édition sera payante, vendue à prix coûtant, plus frais d'expédition, pour ceux souhaitant disposer d'une version papier.
- Les organisations avec lesquelles nous pratiquons un échange de bulletin se verront attribuer un code d'accès pour télécharger la version électronique.
- Les informations relatives aux activités de la Société linnéenne de Lyon seront diffusées lors des réunions de section et grâce à une **newsletter envoyée mensuellement** aux adhérents par email (actuellement 82 % des membres disposent d'une telle adresse). Des aménagements pourront être étudiés pour régler les cas les plus problématiques et s'assurer que chaque adhérent est informé.

Par ces mesures, notre société réalisera une économie annuelle de plusieurs milliers d'euros et les adhérents seront également gagnants. L'AGE sera l'occasion de vous présenter plus en détail ce projet et de répondre à vos questions. Il vous sera ensuite demandé de voter sur la résolution suivante : « Donnez-vous votre accord pour que le Conseil d'administration mette en œuvre ce projet ? »

Je compte sur votre présence et sur votre engagement pour l'avenir de notre association.

Très sincèrement.

Nicolas Van Vooren, président de la Société linnéenne de Lyon